

CONSEIL DE L'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Document d'information sur le Conseil de l'information sur le marché du travail

Contexte

En juillet 2015, reconnaissant qu'une information sur le marché du travail (IMT) à jour, fiable, complète et facilement accessible est essentielle pour déterminer les besoins du marché du travail et continuer à y répondre, le Forum des ministres du marché du travail (FMMT) a approuvé la création du Conseil de l'information sur le marché du travail (CIMT).

En juin 2016, les ministres du FMMT ont entériné un plan d'affaires pour la mise en œuvre du CIMT, qui a été créé en avril 2017 à titre de société sans but lucratif pour lui donner l'autonomie et la flexibilité nécessaire pour exécuter son mandat.

Le Bureau du CIMT est situé à Ottawa (Ontario) et le conseil d'administration (CA) a récemment choisi M. Steven Tobin à titre de directeur exécutif du CIMT.

Rôle et priorités initiales

Le CIMT recensera et mettra en œuvre des priorités pancanadiennes pour la collecte, l'analyse et la diffusion de l'IMT. Parmi les principales fonctions, mentionnons celles de : répondre à la nécessité d'une IMT locale plus détaillée; prioriser la cohérence de l'IMT par l'alignement des définitions, des normes et des méthodologies; et, en consultation avec les intervenants, élaborer et promouvoir une plateforme collaborative pour la diffusion de l'IMT aux Canadiennes et Canadiens.

Travaillant en collaboration avec le FMMT, le CIMT comprend notamment un CA composé de représentants des 13 provinces et territoires, d'Emploi et Développement social Canada et de Statistique Canada.

Comités consultatifs

En octobre 2016, un appel d'intérêt pour faire partie du Groupe consultatif pancanadien des intervenants (GCPI) a été lancé à plus de 120 organisations et en ligne. Parmi les candidatures reçues, plusieurs ont été identifiées comme des experts potentiels en IMT afin de siéger au Comité d'experts en IMT qui a par la suite été mis en place par le CA du CIMT.

Le GCPI fournira des conseils stratégiques au CA sur les priorités annuelles et d'autres activités, à la discrétion du CIMT, tandis que le Comité d'experts en IMT fournira des conseils d'experts, autant au CA du CIMT qu'au personnel du CIMT sur les politiques, les pratiques et les projets d'IMT, en plus de fournir des orientations en lien avec les priorités annuelles.

Les listes de membres ont été approuvées par le CA du CIMT en septembre 2017 et les résultats ont été communiqués aux candidats et aux candidates au début du mois d'octobre.